AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP17-5-68 796943

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 92 de Mai 1968 — 16 Mai 1968

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Du fait de la croissance du végétal et du lessivage partiel des produits par les pluies du 11 mai, le traitement conseillé dans le bulletin du 6 mai devra être renouvelé dès réception. Il restera limité aux parcelles les plus exposées aux attaques précoces.

BLACK-ROT (zones contaminées) - Un traitement devra être appliqué dans la période du 19 au 21 mai.

VERS DE LA GRAPPE - Le renouvellement du 1er traitement dans le sud de la région et sa généralisation dans les autres zones ne sont pas nécessaires avant le 26 au moins; un bulletin ultérieur précisera plus exactement les dates d'applications.

INFORMATIONS

OIDIUM - Maintenir la protection sur cépages sensibles.

PYRALE - Quelques attaques discrètes ont dû déjà se produire dans le centre et le nord du Beaujolais. Nous rappelons que les traitements (mevinphos à 50gr/hl de m.a. ou parathion à 25gr/hl de m.a.) ne sont réellement efficaces que sur les chenilles au début de leur croissance.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER (à lire attentivement) - Les premières taches étant apparues souvent en abondance avant les pluies généralisées du 11 mai, des repiquages se sont produits immédiatement dont les taches apparaitront à partir du 25 mai. En conséquence un traitement général devra être appliqué entre le 20 et le 23 mai.

D'autre part une seconde vague de taches étant à attendre vers le 20 mai, la protection assurée par le traitement précédent devra être encore suffisante à cette date. Dans le cas contraire, le prochain traitement sera avancé de quelques jours, quitte à le renouveler encore avant le 24 si de fortes pluies le lessivent entre temps.

Il semble d'ores et déjà que les traitements pourront ensuite être suspendus ou au moins largement espacés dans les plantations qui ne porteront encore aucune tache à la date du 28 mai, sauf dans la plaine du Forez, le Grésivaudan, la Tarentaise et la Maurienne (régions 13, 14, 90, 91, 111, 115) où une réserve plus importante de germes doit persister.

TAVELURE DU POMMIER - Un nouveau traitement général devra être appliqué entre le 20 et le 23 mai.

CARPOCAPSE, TORDEUSE ORIENTALE - Aucun nouveau traitement n'est à prévoir avant le 26 mai; attendre un avis ultérieur.

.../

737

MOUCHE DE LA CERISE - Sur les variétés tardives et sur les plantations de variétés moyennes qui présentent un retard de maturité, prévoir un traitement alors que les cerises vireront au rouge

PETITS FRUITS

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

DIDYMELLA ET ANTHRACNOSE DU FRAMBOISIER - Renouveler d'urgence les traitements appliqués avant le 6 mai et avant le 25 ceux appliqués entre le 6 et le 11 mai.

OIDIUM DU CASSISSIER - Maintenir la protection.

SESIE DU GROSEILLIER - Aucun renouvellement ou extension de traitements ne s'impose pour l'instant.

PRODUITS ANTIPARASITAIRES

En additif à l'édition spéciale et au tableau publié dans le bulletin précédent, le Service Central nous communique à la date du 2 mai 1968 la note suivante:

- Un fongicide, le DRAZOXOLON, vient d'être autorisé à la vente pour l'oïdium du pommier et l'oïdium des cucurbitacées. Le délai limite d'emploi à respecter pour les traitements avant la récolte est de 15 jours.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX